

## Avis adopté

Séance plénière du 15 février 2023

*Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements*

### Déclaration du groupe CGT

Le groupe CGT tient tout d'abord à saluer Julia, qui a permis que cet avis aboutisse malgré de nombreuses péripéties.

Cet avis nous a satisfaits globalement **et nous l'avons voté.**

La transition énergétique, indispensable face à l'urgence des défis environnementaux posés à nos sociétés, nécessite de dégager des moyens pour des investissements de lutte contre le réchauffement climatique et pour créer et transformer des emplois compatibles avec cette transition. Nulle transition ne sera possible sans partir du travail, de sa transformation et des emplois qui en découlent.

Les investissements sont conséquents. Il est nécessaire de ne pas en rester à la notion de coût avantage mais également de prendre en compte un poste de dépense important et très peu documenté, constitué par le coût de désinvestissement, dont font partie les coûts échoués. Le rôle de la puissance publique y est central.

Nous apprécions l'esprit constructif de la rapporteure qui a largement pris en compte les amendements. Nous partageons par exemple la préconisation visant à redonner une trajectoire crédible au coût du carbone, et l'orientation du livret A vers le financement de la transition écologique.

La rapporteure a toujours eu à l'esprit la nécessité que les mesures prises le soient dans le cadre de la justice sociale. L'expérience nous a appris que toute autre démarche est vouée à l'échec. Ainsi nous appuyons particulièrement la préconisation 2 qui permet de faire en sorte que le bouclier tarifaire permette un meilleur ciblage des aides versées.

Il reste toutefois un désaccord sur le caractère public de l'énergie. La CGT considère que l'énergie est un produit de première nécessité et doit être extraite des intérêts privés et du marché. Les formes de SEM ou SPL portent le danger de fragiliser la péréquation tarifaire et l'égalité de traitement. Nous préconisons la mise en place d'un pôle public de l'énergie, véritable service public donnant un cadre de cohérence nationale et se déclinant dans les territoires.